

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) 2025-2026

Constituer et former un réseau de professionnels afin d'animer un programme national de prévention portant sur l'activité physique et l'alimentation destiné aux personnes de 60 ans et plus résidant à domicile

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) s'est vu confier, dans le cadre de sa convention d'objectifs et de gestion 2022-2026 et de l'article 1^{er} de la loi dite « bien-vieillir » du 8 avril 2024, la responsabilité de préfigurer et de mettre en place un centre de ressources et de preuves dédié à la prévention de la perte d'autonomie.

L'objectif du centre de ressources et de preuves (CRP) est de contribuer à étayer l'action publique en mobilisant et en rendant accessibles des conclusions tirées de la recherche.

Les missions du centre de ressources et de preuves consistent ainsi à :

- capitaliser les actions de prévention de la perte d'autonomie et de promotion de la santé probantes et prometteuses, en associant approches scientifiques et empiriques ;
- diffuser de manière accessible les interventions ayant fait la preuve de leur efficacité afin d'éclairer les pratiques et les décisions ;
- élaborer des référentiels et outils d'aide à la décision ;
- associer l'ensemble des acteurs qui concourent à une politique coordonnée de prévention.

Son champ d'intervention prioritaire concerne les actions collectives de prévention financées via les commissions des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) avec **l'enjeu concret que chaque action soutenue soit efficace c'est-à-dire favorise l'adoption durable de comportements favorables à la santé et lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.**

Les utilisateurs principaux des ressources de ce centre sont les décideurs / financeurs des actions des CFPPA et les porteurs qui mettent en œuvre les actions financées par les CFPPA. Par le développement de son offre de services (programmes nationaux, journées thématiques et formations, veille scientifique vulgarisée...), le CRP vise à répondre à leurs besoins.

➡ **Pour en savoir plus :** [Centre de ressources et de preuves | CNSA.fr](https://cnsa.fr/centreressources) ou centreressources@cnsa.fr

Objectif de l'AMI

Une partie des travaux conduits par le CRP vise, avec l'appui de l'Union des GÉrontopôles de France (UGF), à construire et proposer des programmes de prévention centrés sur des déterminants clés de la santé des personnes âgées de 60 ans et plus, vivant à domicile. L'objectif est de **mettre à disposition du plus grand nombre de porteurs de projets des programmes fondés sur les connaissances scientifiques** les plus actuelles à adapter à leur contexte de réalisation.

À cet effet, le CRP et l'UGF ont entrepris depuis fin 2023 la modélisation d'un programme de prévention conjuguant, dans un parcours, **activité physique et alimentation**.

L'ensemble des éléments utiles à la mise en œuvre du programme a été formalisé (guide animateurs, guide participants, protocoles, communication, etc.) et est mis à disposition gratuitement des équipes de professionnels, sous conditions de formation (1 journée, frais pédagogiques pris en charge par la CNSA) et d'engagement à respecter le cadre du programme modélisé.

L'ambition est globale :

- **mettre à disposition des acteurs un modèle de programme robuste** articulant activité physique et alimentation et à adapter à leurs contextes et territoires ;
- **accompagner tous les acteurs volontaires** dans cette dynamique d'essaimage en déployant un dispositif de formation territorialisé ;
- **structurer progressivement mais durablement un réseau d'animateurs** permettant de poser les bases d'une communauté nationale et de capitaliser sur les expériences de chacun.

Ainsi, la CNSA lance un appel à manifestation d'intérêt afin de constituer et former un réseau d'équipes de professionnels à la mise en œuvre de ce programme activité physique et alimentation. Pour répondre à l'AMI, il est nécessaire de formuler une demande d'inscription à la formation via ce [formulaire de pré-inscription](#).

À noter : cet AMI ne concerne pas le financement de la mise en œuvre du programme. Le financement de ce programme reposera sur les CFPPA et autres financeurs, dans les conditions habituelles.

Pour en savoir sur l'AMI, participez à l'un des 3 webinaires :

- 29 janvier 2025, 13h30 - 14h : <https://events.teams.microsoft.com/event/61691410-082b-4dd3-96f7-b2b2913998b8@bc00071c-1e29-437d-8383-94b6ffb288a7>
- 20 février 2025, 13h30 - 14h : <https://events.teams.microsoft.com/event/49237a99-783b-47dd-a89f-58579796eec8@bc00071c-1e29-437d-8383-94b6ffb288a7>
- 13 mars 2025, 13h30 - 14h : <https://events.teams.microsoft.com/event/ae93cb6c-e152-4960-928d-e3189e18926a@bc00071c-1e29-437d-8383-94b6ffb288a7>

Présentation de la formation proposée dans le cadre de l'AMI

La formation à laquelle s'inscrivent les équipes de professionnels en répondant à l'AMI vise à :

- structurer et former des équipes de professionnels incluant 3 compétences distinctes ;
- mettre à disposition de ce réseau l'ensemble des ressources constitutives du programme pour soutenir sa diffusion à grande échelle.

IMPORTANT : la mise en œuvre de ce programme de prévention nécessite 3 compétences distinctes :

- **coordination (nommée « fil rouge ») ;**
- **activité physique adaptée ;**
- **diététique / nutrition.**

Les réponses à cet AMI doivent associer ces 3 compétences de façon qu'à l'issue de la formation, l'équipe de professionnels soit en mesure d'animer le programme. C'est une condition pour pouvoir solliciter un financement pour ce programme auprès des CFPPA ou autres financeurs.

Durée : 1 journée, soit 7h00, 9h à 17h

Les frais pédagogiques de cette formation sont entièrement pris en charge par la CNSA. Le déjeuner et les déplacements restent à la charge des membres de l'équipe inscrite à la formation.

Lieux et dates :

35 journées de formation sont organisées du 15 mai 2025 au 26 février 2026. Ces journées, en présentiel uniquement sont, prévues dans les villes suivantes (adresse précise communiquée après réponse à l'AMI) :

- **Paris** (1^{er} juillet 2025, 16 septembre, 23 septembre, 7 octobre, 14 octobre, 13 janvier 2026, 20 janvier)
- **Lyon** (5 juin 2025, 16 septembre, 9 octobre, 17 novembre, 18 novembre, 13 janvier 2026, 26 janvier)
- **Dijon** (15 mai 2025, 26 juin, 23 septembre, 13 octobre, 13 novembre, 29 janvier 2026, 26 février)
- **Bordeaux** (5 juin 2025, 1^{er} juillet, 16 octobre, 4 novembre, 4 décembre, 13 janvier 2026, 5 février)
- **Nantes** (17 juin 2025, 3 juillet, 9 octobre, 20 novembre, 2 décembre, 29 janvier 2026 et 10 février)

➡ Le choix du lieu et de la date à la formation s'effectue lors de la réponse à l'AMI via le [formulaire de pré-inscription](#).

Objectifs pédagogiques :

S'approprier et mettre en œuvre le programme de prévention et de promotion de la santé

« Activité physique et alimentation » pour contribuer à :

- l'essaimage d'actions de prévention et de promotion de la santé basées sur des données probantes ;
- l'adoption de comportements favorables à la santé en apportant des ressources adaptées, mobilisables dans la vie quotidienne des participants ;
- la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé en portant une attention particulière à l'inclusion de personnes en situation de vulnérabilité (par exemple : personnes en situation de précarité, à faible statut socio-économique, etc.).

Programme de la journée de formation

Déroulé :

Séquence 1 : Fondements et méthode de **conception du programme**

- Identifier les notions repère en prévention et promotion de la santé
- Énoncer le contexte et les enjeux du programme
- Définir les caractéristiques de la vision développée dans le programme

Séquence 2 : Éléments clés de **mise en œuvre du programme **auprès des personnes âgées 60+****

- Identifier la plus-value des outils composant le programme
- Développer les collaborations interprofessionnelles pour mettre en place le programme « Activité physique et alimentation »
- Adapter le programme fondé sur des données probantes pour favoriser l'adoption durable de comportements favorables à la santé auprès des bénéficiaires
- Appliquer la démarche d'évaluation du programme pour mieux connaître les bénéficiaires et favoriser leur implication dans l'action

Validation du suivi de la formation : Attestation de présence

Professionnels éligibles à l'AMI

La formation s'adresse aux porteurs de projets professionnels souhaitant mettre en œuvre le programme de prévention et de promotion de la santé. Ces professionnels peuvent exercer sous différents statuts : salariés de structures publiques ou privées, indépendants, etc.

3 compétences sont nécessaires à l'animation de ce programme. Les réponses à l'AMI doivent donc être concertées afin que les 3 compétences participent à la formation.

Aucun professionnel ne sera formé de manière isolée, le programme ne pouvant être déployé par une seule compétence. L'architecture du programme et les rôles de chaque professionnel sont présentés en annexe.

Plus précisément, les professionnels directement impliqués dans l'animation du programme de prévention et de promotion de la santé sont :

- **L'animateur-coordonateur, professionnel de l'animation collective auprès des personnes de 60 ans et plus : le "fil rouge"**

Ce professionnel guide l'ensemble du parcours et coordonne les séances avec les intervenants spécialistes des thématiques activité physique adaptée et alimentation. Il joue un rôle essentiel dans l'accompagnement individuel et l'engagement des participants tout au long des séances collectives. Il est également co-animateur de certaines séquences. Il met en avant les ressources du territoire et veille à la pérennisation des actions adaptées aux personnes âgées de 60 ans et plus.

Profil requis : professionnel de l'animation auprès de groupes de personnes de 60 ans et plus.

- **Professionnel de l'activité physique adaptée**

Cet intervenant est un professionnel spécialiste de l'animation de séances collectives d'activités physiques adaptées et/ou de la rééducation dont les qualifications sont précisées à l'article D1172-2 du Code de la santé publique (exemples : masso-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, professionnels issus de la filière universitaire STAPS, titulaires d'une certification délivrée par une fédération sportive agréée...).

- **Professionnel de la diététique/nutrition**

Cet intervenant est un professionnel spécialiste de l'animation de séances collectives portant sur l'alimentation.

Profil/compétences requis : professionnel titulaire d'un diplôme en diététique/nutrition de niveau 5 minimum inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) (diplôme d'État de diététicien, master en nutrition ou en sciences de l'alimentation, diplômes universitaires spécialisés en nutrition...).

À noter :

- Un professionnel attestant à la fois d'une formation en animation de séances centrées sur l'activité physique adaptée et en diététique/nutrition, peut intervenir sur ces deux thématiques du programme : dans ce cas, ce professionnel + un professionnel « fil rouge » peuvent répondre à cet AMI. L'équipe sera donc constituée de 2 professionnels et de 3 compétences.
- Un professionnel intervenant sur la thématique activité physique adaptée ou diététique/nutrition, peut également intervenir comme Fil rouge : ce professionnel + un professionnel de l'APA ou de la nutrition (selon les cas) peuvent répondre à cet AMI. L'équipe sera donc constituée de 2 professionnels et de 3 compétences.

Public non éligible à l'AMI :

Les responsables de structures, s'ils n'interviennent pas directement dans l'animation du programme de prévention, ne sont pas éligibles à la formation proposée dans le cadre de cet AMI.

Les bénévoles sont également exclus du périmètre de cet AMI.

Modalités de réponse

La réponse à l'AMI implique une demande d'inscription à la formation pour toute l'équipe c'est-à-dire pour les 3 compétences nécessaires à l'animation du programme.

Une personne de l'équipe inscrit l'ensemble des professionnels qui la constitue à la même session (même lieu et date de formation). Merci de répondre à l'AMI au plus tard 1 mois avant la date de la formation.

Formulaire pour répondre à l'AMI :

AMI pour être formé à l'animation d'un programme national de prévention portant sur l'activité physique et l'alimentation à destination des opérateurs de prévention - Catalogue CNSA UGF

- **Un accusé de réception de votre réponse** sera envoyé par mail après envoi de la demande.
- **Une validation de votre inscription** vous sera envoyée.
- **Un mois avant la date de la formation**, une convocation sera adressée par mail à l'ensemble des participants.

En cas d'annulation, merci de contacter l'Union des Gérontopôles de France :

Françoise CHARTIER : f-chartier@gerontopole-na.fr

Quentin GRILLET : quentin.grillet@pole-gerontologie.fr

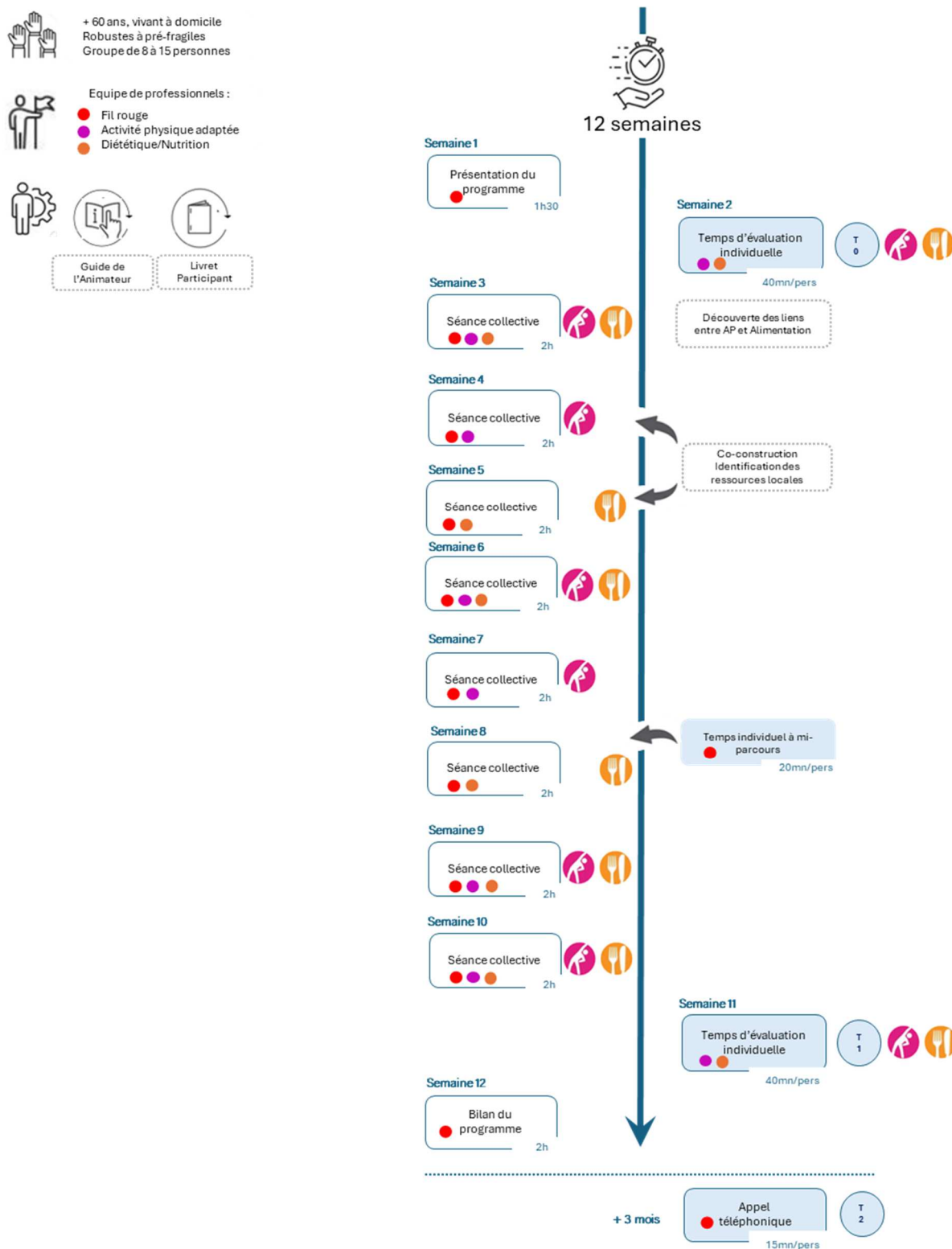
Pour en savoir sur l'AMI, participez à l'un des 3 webinaires :

- 29 janvier 2025, 13h30 - 14h : <https://events.teams.microsoft.com/event/61691410-082b-4dd3-96f7-b2b2913998b8@bc00071c-1e29-437d-8383-94b6ffb288a7>
- 20 février 2025, 13h30 - 14h : <https://events.teams.microsoft.com/event/49237a99-783b-47dd-a89f-58579796eec8@bc00071c-1e29-437d-8383-94b6ffb288a7>
- 13 mars 2025, 13h30 - 14h : <https://events.teams.microsoft.com/event/ae93cb6c-e152-4960-928d-e3189e18926a@bc00071c-1e29-437d-8383-94b6ffb288a7>

➡ **Pour plus d'information** : centreressources@cnsa.fr

Annexes

Déroulé du programme activité physique et alimentation



Enjeux et objectifs du programme

Enjeux :

- Préserver l'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus sur le long terme en apportant des ressources adaptées et mobilisables dans la vie quotidienne des participants.
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé en portant une attention particulière à l'inclusion de personnes en situation de vulnérabilité
- Contribuer à l'essaimage à grande échelle d'une action basée sur des données probantes

Objectif général : Proposer aux personnes de 60 ans et plus (notamment celles en situation de vulnérabilité), un parcours de prévention et de promotion de la santé intégrant l'activité physique et l'alimentation afin de favoriser l'adoption durable de comportements favorables à la santé.

Objectifs spécifiques :

- Accompagner les participants vers un changement d'habitude de vie par une augmentation de leur niveau d'activités physiques (fréquence, durée, intensité, types d'activités)
- Accompagner les participants vers une réduction de leur niveau de sédentarité (fréquence, durée) en favorisant les mobilités actives
- Guider les participants vers l'adaptation de leurs habitudes alimentaires pour assurer une alimentation équilibrée, variée et des apports protéiques, caloriques et hydriques appropriés

Objectifs opérationnels :

- Réaliser une action collective de prévention et de promotion de la santé pour un groupe de 8 à 15 personnes âgées de 60 ans et plus, vivant à domicile, autonomes à pré-fragiles (en raison de leur état de santé, de leurs conditions de vie ou de leur isolement social ou géographique)
- Proposer une action de 12 séances, sur un rythme hebdomadaire, encadrées par des professionnels de l'activité physique adaptée, de la diététique/ nutrition et de la prévention/promotion de la santé
- Proposer une évaluation complète en 3 temps (en début, en fin et 3 mois après l'action), centrée sur les capacités physiques, les habitudes alimentaires et l'intention de changement des comportements des participants
- Développer une approche
 - **pragmatique** : proposer des activités concrètes et ludiques aux participants permettant la compréhension des recommandations nationales ainsi que des mises en pratique reproductibles dans les contextes de vie quotidienne des participants,
 - **personnalisée** : proposer aux participants une évaluation initiale de leurs attentes et de leurs capacités, leurs habitudes de vie, une définition et un suivi d'objectifs personnalisés pour proposer un contenu adapté favorisant l'adhésion,
 - **participative** : soutenir et stimuler la participation active de chaque personne dans un cadre bienveillant, favorisant les échanges par diverses formes d'expression et le

plaisir partagé à être et faire ensemble. Intégrer un principe de co-construction du contenu des séances, guidé par les centres d'intérêt des participants, leurs expériences, en accord avec les possibilités de réalisation et les conditions offertes par le territoire,

- **pérenne** : soutenir et accompagner le développement de comportements de santé sur un temps long. Identifier et nouer des partenariats avec les acteurs, structures et réseaux locaux de manière à orienter les participants vers la découverte et le recours aux ressources de proximité à l'issue de l'action.

Public cible de l'action

Les personnes âgées de 60 ans et plus, vivant à domicile, autonomes à pré-fragiles (en raison de leur état de santé, de leurs conditions de vie ou de leur isolement social ou géographique). Une attention particulière est à porter aux démarches de repérage et d'aller-vers les publics peu familiers des actions de prévention et de promotion de la santé.

Outils mis à disposition des animateurs

L'ensemble des éléments utiles à l'animation de ce programme sera fourni aux équipes formées. Il est accessible sous forme d'un kit pratique, en format numérique, permettant d'accéder à des ressources téléchargeables et imprimables. Il se compose de 2 documents principaux présentés sous forme de fiches :

- **Le guide de l'animateur, structuré en 3 parties :**
 1. Éléments de préparation à la mise en œuvre du programme
 2. Supports et outils d'animation des séances
 3. Outils d'évaluation
- **Le livret participant :**
 1. Programme
 2. Agenda
 3. Carnet de bord
 4. Évaluation
 5. Livret d'activités